

La varicelle



Description

La varicelle est une maladie évitable courante qui est causée par le virus *Varicella zoster*. Il entraîne une fièvre ainsi qu'une éruption bulleuse qui démange. Une personne atteinte de la varicelle peut présenter jusqu'à cinq cents cloques sur tout son corps.

La varicelle peut être grave, voire mortelle, pour les bébés, les adolescents, les personnes enceintes et les adultes dont le système immunitaire est affaibli.

Transmission

La varicelle se transmet facilement par voie aérienne lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. Il est possible de la contracter :

- en respirant l'air d'un lieu où une personne infectée a toussé ou éternué
- en touchant une surface contaminée, puis en se touchant le nez ou la bouche
- en touchant une cloque ou le liquide qui s'en écoule

Une personne enceinte qui a la varicelle peut la transmettre à son bébé avant la naissance.

Une personne atteinte de la varicelle peut transmettre la maladie un à deux jours avant une éruption cutanée et jusqu'à ce que toutes les cloques soient couvertes d'une croûte. Les croûtes se forment en environ cinq jours.

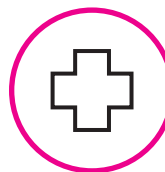
Grâce au vaccin,
en Ontario, le taux
d'hospitalisation lié
à la varicelle chez les
enfants a diminué de

59%

Prévention

Vous pouvez protéger votre enfant contre la varicelle grâce à un vaccin sûr et efficace. Pour une protection optimale contre la varicelle, votre enfant devrait recevoir les deux doses recommandées du vaccin. Le vaccin est administré :

- à 15 mois
- entre quatre et six ans



Gravité

La varicelle peut causer de graves problèmes, comme :

- la septicémie (une infection dans le sang)
- la pneumonie (une infection dans les poumons)
- l'encéphalite (une infection au niveau du cerveau)

Les bébés qui contractent la varicelle de leur mère avant la naissance peuvent naître avec des malformations comme des cicatrices cutanées, des lésions cérébrales ou des jambes et des bras qui ne sont pas totalement formés.

Les personnes qui contractent la varicelle pendant une grossesse peuvent faire une fausse couche.

Si les cloques de la varicelle s'infectent, une maladie grave appelée la « fasciite nécrosante » (ou la « maladie mangeuse de chair ») peut se manifester.



Symptômes

Les symptômes les plus courants de la varicelle sont :

- une éruption cutanée se caractérisant par la présence de **cloques remplies de fluide qui démangent beaucoup** avant de former une croûte; l'éruption commence sur le visage, la poitrine ou le dos, puis se répand au reste du corps
- la fièvre
- une grande fatigue

Risques

La varicelle peut être une maladie bénigne chez les enfants, mais il est impossible de savoir pour qui elle le sera et pour qui elle sera dangereuse.

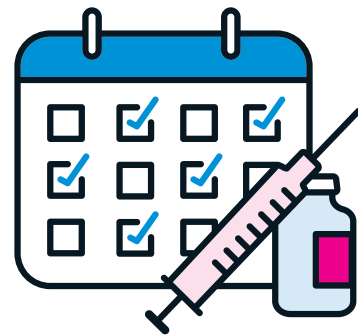
Si l'un de vos enfants a la varicelle, le reste de la famille ou des amis qui ne l'auraient pas encore contractée ou n'auraient pas été vaccinés en seront probablement aussi atteints. Les symptômes apparaissent de 10 à 21 jours après l'infection et durent environ deux semaines.

Les personnes ayant contracté la varicelle risquent de développer une maladie appelée le zona. Le virus à l'origine de la varicelle reste dans l'organisme et peut se manifester de nombreuses années plus tard, entraînant alors le zona, une affection cutanée très douloureuse causant une éruption.

Maintenez vos vaccinations à jour.

S'il y a une éclosion de varicelle dans votre collectivité et si vous n'avez pas reçu votre vaccin, vous êtes à risque! Lorsque votre enfant reçoit le vaccin contre la varicelle, il bénéficie d'une immunité et ne court aucun risque de souffrir des problèmes graves associés à cette maladie.

Ce vaccin fait partie du programme de vaccination financé par les fonds publics et il est offert gratuitement à tous les enfants en Ontario. À moins d'avoir une exemption valable, les enfants qui fréquentent l'école ou la garderie en Ontario doivent être vaccinés contre la varicelle.



La protection de chacun est l'affaire de tous.

Renseignez-vous sur le vaccin contre la varicelle auprès de votre professionnel de la santé ou de votre bureau de santé publique.